



Burundi

Appui aux organisations de la Société civile (OSC) et aux Médias pour la Promotion et le Respect des Droits humains (ASMPRD)

Résumé d'évaluation – FSPI 2018-003



Le MEAE publie les synthèses des évaluations des projets financés par le Fonds de solidarité pour les projets innovants (FSPI)

Contexte

La crise politique post-électorale de 2015 a eu pour conséquences notamment, un net recul de l'activité économique, une grave crise financière, une détérioration des conditions de vie des populations, un accès devenu plus difficile aux droits de l'homme fondamentaux et une fragilisation de l'Etat de droit.

Dans ce contexte, les **organisations burundaises de la société civile et les médias demeurent les rares acteurs à jouer, vis-à-vis des populations les plus fragiles, un rôle essentiel de prévention et de prise en charge**. Ces acteurs demeurent néanmoins fragiles et ils ont besoin d'appuis diversifiés pour renforcer leurs capacités et leurs projets.

Objectifs et activités

Le projet avait pour finalité de **contribuer à l'effectivité et la garantie des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) des groupes sociaux les plus vulnérables**, par le renforcement des capacités d'action d'acteurs de la société civile et des médias. Il s'articulait autour de deux composantes :

1. Valorisation et renforcement des capacités d'action de dix OSC burundaises : formations sur les droits ; renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des acteurs ; financement de projets pour la mise en œuvre d'actions au profit des groupes vulnérables.

2. Renforcement et amélioration de l'implication des médias de cinq organes de presse dans le domaine des droits humains : sensibilisation et mobilisation des acteurs sur les enjeux de la DESC ; appui à la production médiatique ; organisation d'une campagne médiatique nationale.

Durée du projet : 24 mois (2018-2020)

Montant accordé par le MEAE : 444 635 €

Thématiques : droits de l'homme, médias et liberté de l'information, santé

Marqueur Genre : 1 (intégration significative du facteur genre)

Type d'évaluation : évaluateurs indépendants (Centre d'études pour le développement inclusif)

Méthodologie : Revue documentaire, observations, entretiens semi directifs et focus groups (97 interlocuteurs au total)

Principales réalisations

Renforcement des capacités des OSC :

- **Atelier de plaidoyer/réflexion** sur l'accès aux soins pour les personnes handicapées et sur la loi spécifique contre les violences basées sur le genre (VBG);
- **150 leaders d'OSC formés** (contre 100 prévus) sur les droits humains ; la gestion de projet, suivi/évaluation;

Sensibilisation au respect des droits humains :

- **Plus de 5000 personnes sensibilisées sur le respect et la protection de leurs droits humains** ;
- plus de 500 personnes ont bénéficié d'une **prise en charge psychosociale**.

Renforcement de l'implication des médias :

- **40 professionnels des médias sensibilisés et formés** sur les techniques d'animation et de production d'émissions de débats ;
- Diffusion d'**émissions radiophoniques** (33) ; production d'un **film documentaire** retraçant les défis des personnes en situation d'handicap au Burundi ; **création d'une pièce de théâtre** de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et sur le handicap (10 représentations)

Résultats de l'évaluation

Le projet a été jugé **pertinent au regard de la situation des droits de l'Homme au Burundi**. Ses objectifs font échos aux résultats de plusieurs rapports publiés en 2016 qui ont alerté sur le niveau élevé de violences sexuelles et sexistes et des discriminations à l'égard des groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes handicapés...).

L'analyse de l'efficacité fait ressortir des résultats différenciés selon les initiatives soutenues par le FSPI. Ainsi, parmi les 12 micro-projets soutenus (contre 10 prévus), **neuf ont mis en œuvre l'intégralité de leurs activités**. Les bénéficiaires de ces activités font état d'un haut niveau de satisfaction. Par contre, des manquements aux règles de bonne gestion (financière, organisationnelle, administrative) ont été observés auprès des porteurs de **trois autres micro-projets qui n'ont pu atteindre leurs objectifs**. Ces porteurs de projets ont dû rembourser une partie de la subvention octroyée ou vu le financement s'arrêter.

Malgré les difficultés constatées (et sanctionnées) sur une minorité d'initiatives financées par le FSPI, ses **résultats escomptés ont été atteints, voire dépassés** (cf. encadré « principales réalisations »). D'autre part, plusieurs éléments ayant contribué au bon niveau de complémentarité et d'efficacité observé sur le projet : la **qualité des partenariats et l'implication des différentes parties prenantes** (OSC, administrations locales, bénéficiaires) ; une **planification axée sur les résultats et la performance** ; les **compétences de l'équipe projet** ; le travail de **coordination mené par le SCAC et les relations étroites entretenues avec les OSC soutenues** tout au long du projet.

Plusieurs changements positifs générés par le projet ont pu être identifiés par les évaluateurs, tels que : une meilleure **sensibilisation de professionnels susceptibles de relayer l'information sur les droits** auprès un large public, ou d'**apporter des réponses directes** aux situations de discriminations (acteurs issus du monde médiatique, des comités de protection des droits de l'enfant ou des centres de développement familial et communautaire) ; la création de clubs dans les écoles et dans les universités pour favoriser les **échanges autour des droits des enfants et impulser des changements dans les mentalités** auprès des jeunes ; la contribution à l'**émergence d'un esprit de solidarité entre les personnes handicapées** qui se soutiennent mutuellement grâce à la mobilisation de parents d'enfants handicapés ; la contribution à des **changements de mentalités sur les violences basées sur le genre** ; une progression de l'**estime de soi et de la confiance** auprès de personnes victimes de discrimination ou de violences.

Par ailleurs, les formations proposées aux OSC ont été très appréciées et jugées utiles pour

améliorer leur gouvernance, leur visibilité et capacité à mobiliser de nouveaux financements.

Les évaluateurs estiment toutefois que certaines activités auraient gagné à être financées de façon plus substantielle. Des écarts ont été constatés, liés à une **sous-estimation financière** des structures porteuses et aux limites de l'enveloppe disponible. Certaines OSC auraient également gagné à **mieux cibler les bénéficiaires visés par leurs actions de formation** pour mieux garantir une meilleure adéquation des profils et la continuité des enseignements dispensés.

En termes de durabilité, les évaluateurs identifient **des initiatives qui pourront se poursuivre et prolonger leurs effets**. C'est le cas notamment des groupements d'épargne et de crédit, des ateliers de couture ainsi que des métiers initiés par les jeunes en situation de handicaps qui assurent des revenus aux personnes les plus vulnérables. De plus, le projet a suscité **l'implication d'autres acteurs stratégiques**, notamment la Coopération Suisse, l'Allemagne, le Fonds des Nations-Unies pour la population, l'UNICEF. En soutenant une activité de plaidoyer et de réflexion sur l'accès aux soins pour les personnes handicapées associant deux ministères (santé et solidarité nationale), le projet a également contribué à **impulser une dynamique qui s'est traduite par de nouvelles initiatives** (fourniture de consommables facilitant cet accès, inspections de centres spécialisés, projet d'instauration d'un dossier médical informatisé).

Recommandations

1. Organiser des formations pour toutes les OSC soutenues : sur des thèmes transversaux (prise en compte du genre, plaidoyer, procédures comptables...), sur la gestion de projet, le suivi-évaluation, ceci afin de permettre aux partenaires d'acquérir des connaissances, mais également de nouer des liens.

2. Continuer à appuyer des projets qui démontré leur efficacité mais pour lesquels les besoins restent importants : prévention de la marginalisation des albinos, prise en charge des femmes victimes des VBG notamment sur les aspects d'accompagnement juridique et judiciaire, autonomisation des personnes handicapées, actions du respect du droit à l'éducation, réinsertion socio-économique des femmes et filles victimes des violences sexuelles fondées sur le genre...

3. Renforcer l'information et les actions de vulgarisation sur les droits humains.

Les évaluateurs préconisent également de capitaliser les bonnes pratiques observées sur ce projet, comme : la mise en place de comités de pilotage partenariaux qui permettent de développer des liens qui s'inscrivent dans la durée ; la recherche d'une mixité des publics permettant à des personnes en situation de handicap d'échanger avec des personnes sans handicap ; associer des hommes aux actions visant à lutter contre les violences sexuelles, ou violences fondées sur le genre.